

NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2014

La rédaction d'une note de politique générale se doit de tracer les lignes directrices de l'institution pour l'avenir sur base du constat de la situation présente. Au CPAS, la priorité pour les différents conseils de l'action sociale a toujours été de maintenir, d'une part, les services créés en réponse aux besoins de la population et, d'autre part, l'ensemble du personnel. Cependant, dans un contexte socio-économique de plus en plus difficile, les exigences émanant des diverses autorités subsidiaires sont de plus en plus strictes et précises.

Sur le plan européen, et malgré l'absence de signes permettant d'espérer la construction d'une Europe sociale, des directives imposent des échéances et des normes précises pour l'élaboration des budgets. Parmi celles-ci, figure, pour 2015, une obligation de parvenir à l'équilibre budgétaire lors de l'exercice propre.

Sur le plan fédéral, certaines mesures sont venues mettre à mal les finances des CPAS. Car il serait erroné de penser que seule notre institution tournaisienne vit actuellement des moments compliqués. En effet, l'actualité relaie régulièrement les inquiétudes de nombreux CPAS par rapport à une augmentation de leurs missions sans octroi de moyens financiers supplémentaires.

Sur le plan régional, la réforme instaurant le transfert des compétences dès 2014 annonce de nombreux changements en matière de sécurité sociale dans différents domaines : l'emploi, les allocations familiales, les soins de santé... Ainsi les maisons de repos relèveront de la compétence régionale. Tandis que des matières régionalisées repartiront vers les communautés, tel est le cas pour la petite enfance. A ce propos, je tiens à rappeler que la maison d'enfants reste en attente depuis de nombreuses années d'un agrément qui lui permettrait d'être subsidiée de manière pérenne. Son taux de fréquentation (100%) et le nombre de demandes auxquelles il n'est pas possible de répondre vu le manque de places sont, si besoin en était, des preuves concrètes de son utilité. Si « les jeunes sont notre avenir » alors au-delà des mots, il est temps de donner des moyens d'existence aux institutions qui investissent dans l'avenir.

Au niveau communal, pour 2015 existe donc une obligation de parvenir à l'équilibre budgétaire lors de l'exercice propre. Voilà, à court terme, une contrainte pour tous les CPAS de Wallonie. Ici à Tournai, la dotation communale s'élève à 9.172.082€, soit 19,36 % de notre budget. Cela correspond au 2% fixé par le plan de gestion.

L'année 2014 sera donc une année de stabilisation et de réflexion permettant d'opter pour des mesures structurelles en réponse à une situation financière difficile. En effet, le budget ordinaire affiche un mali de 2.020.750,13 € dont 643.042,13€ à l'exercice propre. L'équilibre ne peut être atteint que par des prélèvements d'un montant équivalent. Dans ce contexte, nous ne pouvons nous permettre d'étendre notre offre de services même si nous demeurons à l'écoute des besoins de la population.

Le CPAS est une entreprise publique employant 577 agents auxquels s'ajoutent environ 60 personnes travaillant en application de l'article 60 §7 et 91 membres du personnel au CHWAPI soit au total de 728 personnes ou 616 ETP. La quote-part du coût net du personnel s'élève à 6,45% de l'ensemble des dépenses.

En la matière, notre politique de gestion se calque sur celle de la ville soit un engagement pour trois départs. De plus, la mobilité interservices est en cours d'activation.

L'institution est confrontée à l'augmentation du coût de certaines fournitures impactant les dépenses de fonctionnement. Ces dernières représentent 10,56% du budget. Cependant certaines hausses seront aussi répercutées auprès des utilisateurs. Ainsi, les recettes de prestations constituent 20,33% de l'ensemble des recettes. Il est toutefois de notre devoir, en tant qu'institution publique, de demeurer vigilant pour que des services essentiels comme les maisons de repos, les repas à domicile restent accessibles financièrement aux personnes âgées ayant des revenus modestes. Il est important qu'elles puissent vivre dignement dans le lieu qu'elles ont choisi : la maison de repos ou leur domicile.

D'ailleurs en ce qui concerne les maisons de repos, le budget 2014 prévoit les charges d'emprunt pour la seconde maison de retraite de Kain avec pour conséquence une augmentation des dépenses de dettes de 275.726,50€. L'achèvement de ce chantier permettra le transfert des résidents de certaines de nos MR et, notamment, celle de Templeuve. Je tiens aussi à souligner que la conception de ces nouvelles structures de type passif a un impact positif sur les frais de fonctionnement. En ce qui concerne « le moulin à cailloux » et « les sœurs de charité », certains aménagements sont prévus mais ne pourront être achevés fin 2015, nécessitant dès lors une demande de dérogation au délai pour la mise en conformité.

Les changements survenus au niveau de la législation chômage ainsi que, de manière plus générale, le contexte socio-économique, entraînent une hausse des bénéficiaires du revenu d'intégration et des demandes d'aides. De manière plus précise, le nombre de RIS octroyés en complément d'allocations de chômage ou lors de suppression définitive ou temporaire de ces allocations représentent 38 % de l'ensemble des octrois auxquels on peut encore ajouter 32% de dossiers pour des personnes non admis aux AC.

L'augmentation des recettes de dette doit être mise en parallèle avec une augmentation des dépenses de dette dans le cadre des subsides consentis par le CRAC pour la construction de la maison de repos de Kain.

Si le CPAS est attentif aux difficultés rencontrées par le public qui s'adresse à lui, il est aussi soucieux du devenir des travailleurs qu'il emploie. La volonté de l'institution est de valoriser son personnel contractuel, lauréat d'examens, au travers de nominations. Ces nominations s'inscrivent également dans le respect du pacte de la fonction publique solidaire. Mais cette politique est pénalisée financièrement par la cotisation de responsabilisation dont le montant fait l'objet, en cours d'exercice, de réajustements imposés par l'ONSSAPL.

Pour 2014, le coût des dépenses afférant aux nominations sera compensé par une recette d'un montant équivalent suite notamment à la mise à la retraite d'agents. Dès lors,

l'augmentation de 494.558 € prévue se justifie uniquement par une indexation des salaires de 1% et par les évolutions barémiques. Rappelons que lors de la modification budgétaire 2013 une diminution des dépenses en cette matière avait été obtenue suite à une politique de non remplacement systématique du personnel malade, en congés sans solde, parti à la retraite.... Nous parvenons ainsi à préserver le maintien à l'emploi du personnel en fonction. Dans un avenir proche, celui-ci sera amené à démontrer son sens des responsabilités et à faire, plus que jamais, preuve de mobilité, de disponibilité, pour exprimer ses compétences.

2014 est donc une année de remise en question pour la survie de notre institution. Conscients de ne pas être une entreprise comme les autres dans la mesure où notre légitimité trouve sa source dans l'aide aux personnes, il nous revient de réaliser un réel tour de magie : rendre le social lucratif ! Avec comme danger, l'illusion que tout est quantifiable. En effet, comment établir un bilan financier des résultats de l'action menée par le CPAS dans la lutte contre la pauvreté compte tenu de la complexité de ses incidences. Comment déterminer en termes de rapport dépenses/recettes les chances données aux enfants en difficultés par la prise en charge dans nos structures?

Il nous faudra trouver la juste mesure entre lutte contre la pauvreté et la précarité, respect de la dignité humaine, rationalisation des services proposés au public et équilibre financier.